

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS JUDICIAIRES
CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

La commission administrative des autorités judiciaires communique :

Rapport de gestion 2021 des autorités judiciaires

À l'instar de l'année 2020, l'exercice 2021 a été marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Si, contrairement à l'an passé, cette crise n'a pour ainsi dire pas entraîné d'annulation d'audiences, elle n'a toutefois pas manqué d'éprouver la capacité d'adaptation, ainsi que l'esprit collaboratif et solidaire du pouvoir judiciaire.

Force est de constater que les absences directement liées à la pandémie sont venues s'ajouter à différentes absences durables, ainsi qu'à des départs, y compris au sein de la magistrature, avec d'inévitables périodes de vacance de postes. Cette situation est par ailleurs à mettre en lien avec la surcharge connue depuis un certain temps que rencontrent plusieurs filières, et ce en raison tant de la baisse de ressources en personnel consentie ces dernières années que de la lourdeur des tâches. Il convient également de relever que la charge de travail des autorités judiciaires augmente en quantité et en complexité. Les exigences jurisprudentielles s'accroissant au fil des ans, elles impliquent un travail toujours plus conséquent, que ce soit, pour ne s'en tenir qu'aux domaines les plus courants, par exemple dans le domaine du droit des sanctions ou lors de la fixation de l'entretien de l'enfant.

L'exercice 2021 a également été marqué par le lancement des travaux visant à accueillir l'ensemble des membres du Tribunal cantonal dans un même corps de bâtiments, respectivement, à offrir aux justiciables une meilleure adéquation des locaux et salles d'audience, y compris en termes de sécurité. Ces aménagements s'inscrivent – comme la réorganisation et le regroupement du ministère public, en 2020, sur un seul site à La Chaux-de-Fonds – dans le cadre plus large de la relocalisation du pouvoir judiciaire dans des locaux répondant mieux aux impératifs d'une justice moderne.

Parmi les autres projets ayant marqué 2021, nous citerons encore celui ayant trait à la transmission des dossiers judiciaires numérisés via une plateforme d'échange sécurisée (Justitia 4.0), dont les travaux se sont poursuivis, tout particulièrement, à l'échelon national.

Devant ces défis, le Conseil de la magistrature et la commission administrative savent qu'ils peuvent compter sur l'engagement de l'ensemble des membres des autorités judiciaires – magistrats, procureures assistantes, greffiers-rédacteurs, greffiers de site, membres du personnel administratif – souvent investis bien au-delà de leur charge. Ils méritent toute notre gratitude, laquelle vaut aussi à l'égard des membres des deux autres pouvoirs de l'État. Avec ces derniers, les contacts demeurent réguliers, constructifs et efficaces. Il faut s'en réjouir et s'engager à faire perdurer un climat, fait de compréhension mutuelle, propice à l'accomplissement des tâches des uns et des autres.

Neuchâtel, le 4 mai 2022